PROJET DE RÉSOLUTION 8.11

**DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES : COMITÉ TECHNIQUE**

*Rappelant* qu’en vertu de l’Article VII.3 de l’Accord, le Comité technique s’est vu confier la tâche importante de fournir des conseils et des informations scientifiques et techniques à la Réunion des Parties et, par l’intermédiaire du Secrétariat de l’Accord, aux Parties, ainsi que de faire des recommandations à la Réunion des Parties concernant le Plan d’action de l’Accord, la mise en œuvre de l’Accord et les recherches supplémentaires à effectuer, et d’exécuter toute autre tâche qui lui serait confiée par la Réunion des Parties,

*Considérant* que lors de l’actuelle 8ème session de la MOP (MOP8), le mandat de cinq membres du Comité technique - les représentants régionaux pour l’Europe du Nord et du Sud-Ouest, l’Afrique du Nord et l’Afrique australe, ainsi que les experts thématiques pour la gestion du gibier et l’économie rurale - expireet la région de l'Asie du Sud-Ouest n'a pas de représentant reconfirmé pour le prochain triennat, tandis que les postes de représentant régional pour l’Afrique centrale et l’Europe de l’Est sont restés vacants au cours de la dernière période intersession,

*Considérant en outre* la recommandation du groupe consultatif, conformément à l’Article 8 du Mode de fonctionnement du Comité technique, relative aux candidats nommés aux postes vacants,

*Remerciant* les membres du Comité technique pour le travail qu’ils ont fourni en remplissant la tâche stipulée à l’Article VII.3 de l’Accord, et pour avoir prolongé leurs activités jusqu’en 2022 en raison du report de la MOP8 d’octobre 2021 à septembre 2022, contribuant ainsi à la mise en œuvre de l’Accord au cours de la dernière période intersession,

*Rappelant* le Plan de travail du Comité technique pour 2019-2021, adopté par la MOP7, qui a été prolongé jusqu'en 2022 en raison du report de la MOP8, et *prenant note* du rapport du Comité technique à la MOP8 (document AEWA/MOP 8.7), qui illustre les demandes croissantes faites au Comité,

*Notant* que malgré le travail assidu du Comité technique et les bons résultats fournis à la MOP8, la mise en œuvre du Plan de travail du Comité technique pour 2019-2021 est relativement limitée, en raison du volume croissant de demandes adressées au Comité par la Réunion des Parties, de l’absence de ressources affectées à la sous-traitance d’éléments importants du travail (par ex. les études techniques) et donc du recours conséquent à des levées de fonds préalables par le Secrétariat pour faire progresser ces domaines d’activité, de même qu’en raison des lourdes contraintes qui pèsent sur la contribution bénévole de ses membres aux travaux du Comité,

*Reconnaissant* l’expansion du portefeuille et de la charge de travail du Secrétariat ainsi que de la stagnation des ressources qui lui sont allouées et sa capacité récemment réduite, ce qui, entre autres, a une incidence sur son rôle de facilitateur auprès du Comité technique,

*Notant* qu’un jeune expert associé a été mis à la disposition du Secrétariat par l’une des Partie contractante suite à la demande de la MOP7 conformément à la Résolution 7.11,

*Remerciant* les Parties contractantes et les organisations partenaires de mise en œuvre qui ont soutenu au cours de la dernière période triennale le travail du Comité technique en fournissant des subventions financières ou des contributions en nature,

*Reconnaissant* la nécessité d’un examen stratégique préalable par la Réunion des Parties des tâches du Comité technique pour la prochaine période triennale, afin de permettre l’établissement de priorités, ainsi que la fourniture et la mobilisation de ressources, de manière à assurer une répartition et une mise en œuvre adéquates du travail,

*La réunion des Parties :*

1. *Nomme* au Comité technique les membres et suppléants mentionnés à l’Appendice I de la présente Résolution, en tenant compte de la durée des mandats, conformément à l’Article 5 du Mode de fonctionnement du Comité technique et de la représentation géographique telle que consignée dans son Annexe ;

2. *Approuve* le Plan de travail, résumant les tâches scientifiques et techniques revenant au Comité technique de l’AEWA pour 2023-2025, et leur priorisation telle que présentée à l’Appendice II de la présente Résolution ;

3. *Charge* le Secrétariat de fournir l’aide nécessaire, dans la mesure du possible, au Comité technique conformément à l’Article VII de l’Accord, ainsi que de garantir les dispositions budgétaires de l’Accord et les activités du Comité technique ou du Secrétariat de l’Accord, ainsi que le programme de travail 2023-2025 du Secrétariat, telles qu’adoptées par la Résolution 8.12 sur les questions financières et administratives ;

4. *Réitère avec force* son appel aux Parties contractantes qui fournissent des jeunes experts associés (JPO) au système des Nations Unies pour qu’elles affectent à titre de priorité un JPO au Secrétariat PNUE/AEWA pour le Comité technique, afin de renforcer le rôle de facilitateur du Comité technique imparti au Secrétariat ;

5. *Exhorte* les Parties contractantes et invite les organisations partenaires de mise en œuvre à planifier et à allouer des ressources financières ou un soutien en nature suffisants pour la mise en œuvre du plan de travail du Comité technique 2023-2025 et, surtout, à fournir ces contributions le plus tôt possible au cours de la prochaine période triennale afin de permettre la mise en œuvre des tâches et la fourniture de résultats à la MOP9 en temps voulu ;

6. *Encourage* les Parties contractantes à inclure des membres du Comité technique dans leurs délégations à la Réunion des Parties, si les finances le permettent, afin de renforcer les synergies entre les organes de l’Accord.

ANNEXE I

## COMITÉ TECHNIQUE DE L’AEWA

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | | |
| **REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX** |  | **SUPPLÉANTS** |
|  |  |  |
| **EUROPE DU NORD ET DU SUD-OUEST** |  |  |
| Mme Maria Ana de Figueiredo Peixe Dias |  | M. Matthew Parsons |
|  |  |  |
| EUROPE CENTRALE | | |
| M. Taulant Bino (Albanie) |  | Poste vacant |
|  |  |  |
| **EUROPE DE L’EST** |  |  |
| M. Zurab Javakhishvili |  | M. Vasiliy Kostiushyn |
|  |  |  |
| **ASIE DU SUD-OUEST** |  |  |
| Poste vacant |  | Poste vacant |
|  |  |  |
| **AFRIQUE DU NORD** | | |
| M. Hichem Azafzaf |  | M. Mohamed Ibraheem Habib |
|  |  |  |
| **AFRIQUE DE L’OUEST** | | |
| Mme Khady Gueye Fall (Sénégal) |  | Poste vacant |
|  |  |  |
| AFRIQUE CENTRALE | | |
| M. Yves Davy Omon Souangbi |  | -Poste vacant |
|  |  |  |
| AFRIQUE DE L’EST | | |
| M. Peter Njoroge (Kenya) |  | Poste vacant |
|  |  |  |
| AFRIQUE AUSTRALE | | |
| À compléterMme Melissa Lewis |  | M. Douglas Harebottle |
|  |  |  |
| REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS [[1]](#footnote-1) | | |
|  |  |  |
| UICN | | |
| M. Richard Hearn |  | Poste vacant |
|  |  |  |
| WETLANDS INTERNATIONAL | | |
| M. Szabolcs Nagy |  | Mr Taej Mundkur |
|  |  |  |
| CIC | | |
| Mme Iben Hove Sørensen |  | Poste vacant |
|  | | |
| EXPERTS THÉMATIQUES | | |
|  |  |  |
| ÉCONOMIES RURALES | | |
| M Nils Bunnefeld | | |
|  | | |
| DROIT ENVIRONNEMENTAL | | |
| M. Emmanuel Kasimbazi | | |
|  |  |  |
| GESTION DU GIBIER M. Jesper Madsen | | |

ANNEXE II

**PLAN DE TRAVAIL DU COMITE TECHNIQUE**

**DE L’AEWA 2023-2025**

**Introduction**

1. Cette partie fournit des notes explicatives concernant les deux documents ci-joints (Annexe II, Parties 1 et 2).

2. La Partie 1 fournit un inventaire sommaire des tâches scientifiques et techniques prioritaires proposées pour le triennat 2023-2025. Elle s’inspire de la Partie 2, qui fournit un résumé de la liste complète des tâches scientifiques et techniques proposées pour le travail du Comité technique en 2023-2025.

3. Les thèmes concernent en grande partie la structure du Plan d’action de l’AEWA, comme suit :

1. **Champ d’application**
   * Sujets liés à la portée taxonomique et géographique de l’Accord
2. **Conservation des espèces**
   * Dont les sujets liés à la règlementation des prélèvements, les plans d’action internationaux par espèce et leur mise en œuvre, les mesures d’urgence, les rétablissements et les introductions
3. **Conservation des habitats**
   * Dont les sujets liés aux inventaires des habitats et des sites, la conservation des aires, la conservation, la réhabilitation et la restauration des habitats, l’adaptation au changement climatique et l’atténuation de ce dernier
4. **Gestion des activités humaines**
   * Dont la chasse (y compris les sujets liés au plomb), les perturbations, les conflits avec les espèces et la gestion des autres activités humaines (y compris les impacts de la génération et de la transmission d’énergie, le développement, etc.)
5. **Recherche et surveillance**
   * Dont la planification et le financement des enquêtes et de la surveillance
6. **Éducation et information**
   * Dont tous les sujets liés à la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP)
7. **Mise en œuvre** 
   * Dont les Lignes directrices de conservation, les études internationales du para. 7.4 du Plan d’action et les autres sujets liés à la mise en œuvre
8. **Stratégie, comptes-rendus, sujets émergents et autres sujets**
   * Dont les sujets liés à la stratégie, aux comptes-rendus et autres sujets de planification, ainsi que les sujets émergents et la prospection

4. Les 26 tâches prioritaires répertoriées dans la Partie 1 ci-dessous ont été identifiées à partir de la liste complète des tâches scientifiques et techniques proposées et répertoriées dans la Partie 2. Elles incluent toutes les tâches ‘Essentielles’ et quelques taches supplémentaires en priorité ‘Haute’.

5. Le nombre provisoire pour les fonds totaux estimés nécessaires pour la mise en œuvre complète des tâches prioritaires recommandées pour2023-2025 au cours du triennat est d’au moins 2.457.000 €, tandis que le coût total de la mise en œuvre du Plan de travail complet est d’au moins 2.540.000 €.

6. La Partie 2 fournit davantage de détails sur toutes les tâches de soutien à la mise en œuvre scientifique et techniques proposées pour le Comité technique pour 2023-2025. Elle fournit une brève description de chaque tâche, avec le résultat et rendement attendus, ainsi que le coût estimé provisoire.

7. Comme indiqué dans la Partie 2, un certain nombre de tâches répertoriées sont soit en cours, soit ont été reportées de plans de travail adoptés lors de MOP précédentes, mais pour lesquelles les capacités ou le financement étaient insuffisants au cours des triennats passés afin de les entreprendre ou de les achever.

8. Les coûts estimés provisoires dans la Partie 2 sont basés sur le fait que chaque tâche nécessite l’engagement d’un expert (ou de plusieurs) afin d’entreprendre le travail requis. Ces coûts estimés provisoires ont été préparés par le Comité technique et le Secrétariat afin de donner aux Parties contractantes une première évaluation des besoins relatifs à l’exécution (certains coûts sont également mentionnés dans le document AEWA/MOP 8.43 – *Besoins en ressources pour la coordination et l’exécution internationales du Plan stratégique de l’AEWA 2019–2027*). Une estimation plus précise des coûts, ainsi que la portée et les moyens d’exécution de chaque tâche, seront développés au début du cycle de 2023-2025 et seront indiqués au Comité permanent à ce moment-là.

Il est reconnu qu’une grande partie du financement estimé comme étant nécessaire afin de soutenir la mise en œuvre scientifique et technique de l’Accord devra être trouvée à partir de sources autres que le budget de base de l’Accord.

9. Il est à noter que certaines tâches importantes et certains coûts indiqués font référence au travail impliqué dans le développement de Termes de référence pour le projet respectif (y compris l’évaluation des coûts totaux), et non le coût de l’exécution du projet, pour laquelle un financement devra être trouvé.

**Annexe II - Partie 1**

**Tâches prioritaires scientifiques et techniques recommandées pour le**

**triennat 2023-2025**

| **Tâches prioritaires recommandées 2023-2025**  (résumé de la tâche uniquement) | **Coût indicatif** |
| --- | --- |
| **1. Champ d’application** |  |
| **1.1. Taxonomie & nomenclature.** Maintenir une vue d’ensemble des sujets taxonomiques et de nomenclature et conseiller sur la nécessité de mettre à jour l’Annexe 2 de l’Accord le cas échéant. | **-** |
| **1.2. Définition des populations.** Dès le début du triennat, examiner les preuves soutenant la délimitation des frontières actuelles des populations pour les espèces identifiées, ainsi que pour les espèces potentielles, le cas échéant. | **-** |
| **1.3. Examen du Tableau 1 de l’Annexe 3 de l’Accord.** Préparer des propositions pour la révision du Tableau 1 de l’Annexe 3, à soumettre lors de la MOP8. | **-** |
| **1.4. Examen des propositions prévues pour des amendements à l’Accord.** Examiner les soumissions de propositions d’amendement à l’Accord et à ses annexes effectuées par les Parties contractantes, et les conseiller sur le texte des amendements proposés et des raisons pour qu’elles puissent l’étudier, au plus tard 180 jours avant l’ouverture de la session de la Réunion des Parties. | **-** |
| **1.5. Définition du terme « moyen de subsistance ».** Dans le contexte de la mise en œuvre de l’Accord, en particulier du paragraphe 2.1.2 de l’Annexe 3 (Plan d’action), proposer une définition du terme « moyen de subsistance », à examiner d’ici la MOP9. | **-** |
| **1.6. Directives sur les valeurs de référence favorables.** Développer des directives plus détaillées sue l’interprétation et la création de valeurs de référence favorables, en se basant sur les définitions existantes et le travail en courssous l’égide d’autres cadres internationaux pertinents. | 20.000 € |
| **2. Conservation des espèces** |  |
| **2.1. Liste prioritaire pour la planification des actions en faveur des espèces et de la gestion de ces dernières.** Examiner et mettre à jour, le cas échéant, la liste des espèces/populations prioritaires pour de nouveaux Plans d’action et de gestion par espèce, ainsi que pour le retrait, la révision ou la prolongation des plans existants. | - |
| **2.2. Directives en matière de conservation et de gestion pour les populations de l’AEWA.** Compiler de nouvelles directives ou des directives améliorées relatives à la conservation et à la gestion des espèces/populations prioritaires pour lesquelles il n’existe aucun plan d’action ou de gestion, en particulier l’Oie naine, et diffuser ces directives. | 413€ |
| **2.3. Fiches de conservation pour les ISSAP.** Faciliter la production d’une fiche de conservation de l’ISSAP pour l’oie rieuse. | 2.000 € |
| **2.4. Prélèvements durables et importance socioéconomique des oiseaux d’eau.** Renforcer la connaissance et la compréhension de la portée des prélèvements traditionnels et autres, de leurs modes de règlementation, des conditions sous lesquelles les prélèvements sont durables et de l’importance de ces prélèvements dans le contexte de la sécurité alimentaire et du développement humain. | 50.000 € |
| **2.5. Priorités pour la conservation des oiseaux marins.** Examiner les priorités en matière de conservation des oiseaux marins approuvées lors de la MOP7 et fournir des directives pour leur exécution. | 20.000 € |
| **2.6. Orientations sur la gestion adaptative des prélèvements.** Préparer des orientations simples en s'appuyant sur les connaissances, l'expérience et les processus existants**.** | 20 000€ |
| **3. Conservation des habitats** |  |
| **3.1. Cadre pour l’inventaire des sites.** Le CT est impliqué dans l’examen de la soumission des inventaires de sites par les Parties contractantes. | - |
| **3.2. Cadre de surveillance des sites.** Développer le protocole de surveillance établi dans le cadre de surveillance des sites adopté lors de la MOP8 et, le cas échéant, des directives pour les Parties contractantes sur la manière de rendre compte du statut des mesures de conservation mises en place sur les sites de leurs réseaux de voies de migration, ainsi que des menaces pesant sur ces mesures et de leur efficacité. | 200.000 € |
| **3.3. État des habitats principaux des oiseaux d’eau.** Mener une évaluation au niveau de l’Accord de l’état des habitats principaux des oiseaux d’eau dans l’environnement au sens large. (Un projet conjoint avec la CMS et le MdE Rapaces, couvrant tous les taxons d’oiseaux pertinents et les habitats respectifs dans les voies de migration d’Afrique-Eurasie) | 1.072.000 € |
| **3.4. Impact de l’augmentation du niveau de la mer.** Renforcer la compréhension des conséquences de l’augmentation du niveau de la mer sur les Réseaux de Sites Critiques et les populations d’oiseaux d’eau dépendant des habitats côtiers. | 100.000 € |
| **3.5. Plan d’action pour la conservation des habitats.** Sur la base de l’évaluation de la tâche précédente, développer un plan d’action, identifiant les priorités, les opportunités, ainsi qu’un ensemble d’actions recommandées. | Inclus dans la tâche 3.3 ci-dessus |
| **4. Gestion des activités humaines** |  |
|  |  |
| **4.6. Estimations des prélèvements par les États de l’aire de répartition non-Parties**  Établir des estimations documentées des prélèvements des espèces d’oiseaux d’eau inscrites à l’AEWA de la part des États de l’aire de répartition non-Parties. | 50.000 € |
| **4.7. Durabilité des prélèvements.** Mener une évaluation rapide de la durabilité des prélèvements des populations chassables en déclin. | 200.000 € |
| **6. Éducation et information** | - |
| **6.2. Partage d’expériences – intégration des priorités de l’AEWA dans les** **SPANB**  Soutenir les Parties dans la compilation et le partage d’exemples de réussites, de meilleures pratiques et de directives visant à intégrer les priorités de l’AEWA dans les SPANB et autres processus nationaux. | - |
| **7. Mise en œuvre** |  |
| **7.1. Examen de l’état de conservation 8.** Orienter le processus de préparation de l’Examen de l’état de conservation 9, à soumettre lors de la MOP9. | 100.000 € |
| **7.2. Autres examens internationaux**. Orienter le processus de préparation a) d’un examen à jour des informations issues des enquêtes, b) d’un examen à jour de la législation pertinente relative à la chasse et au commerce, et c) d’un examen à jour de la préparation et de la mise en œuvre des Plans d’action par espèce. | 150.000 € |
| **7.3. Lignes directrices de conservation.** Examiner les Lignes directrices de conservation n° 3, 4, 7 et 8 afin de s’assurer qu’elles continuent de refléter les meilleures pratiques en matière de conservation, et reformater le cas échéant selon les conclusions de l’examen en cours du format. | 40.000 € |
| **8. Sujets liés à la stratégie, aux comptes-rendus, sujets émergents et autres sujets** |  |
| **8.1. Rapports nationaux.** Réviser, amender et améliorer le format de rapport national pour 2021-2024 et faire les ajustements nécessaires suite à la MOP8, particulièrement afin d’examiner le modèle et la fréquence de rapport sur le réseau de sites, conformément au cadre de surveillance du réseau de sites de l’AEWA, ainsi que pour traiter les priorités internationales concernant les lacunes et les besoins en matière de capacités. Préparer l’ébauche de format de rapport national pour la MOP10 (2025-2027), à soumettre pour examen lors de la MOP9. | - |
| **8.2. Module de rapport national du Plan d’action pour l’Afrique (PoAA).** Préparer l’ébauche de module de rapport national pour le Plan d’action pour l’Afrique pour la MOP10 (2025-2027), pour examen lors de la MOP9. | - |
| **8.3. Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique et du PoAA (2019-2027).** Développer en priorité des indicateurs afin de mesurer la mise en œuvre du PoAA ; développer ensuite le concept pour le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique et du PoAA, avec comme objectif d’évaluer les tendances dans le taux de mise en œuvre et d’entreprendre un travail afin d’améliorer l’évaluation du Plan stratégique. | - |
| **8.5. Contribution de l’AEWA aux cadres internationaux pertinents.** Finaliser le document AEWA/MOP 8.36 une fois que le Cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020 a été adopté par la COP15 de la CDB. Compiler des résumés triennaux concis des contributions de l’AEWA aux cadres internationaux pertinents, en particulier avec comme objectif de promouvoir la pertinence de l’AEWA parmi les agences de développement et les organismes d’aide. | €20.000 |
| **Budget total estimé pour les tâches prioritaires recommandées** | **2.457.000 €** |

**Annexe II – Partie 2**

**Résumé des tâches scientifiques et techniques pour le Comité technique de l’AEWA : 2023-2025**

A. Les tâches scientifiques et techniques pour le Comité technique sont organisées en huit grands thèmes, comme suit :

* Champ d’application
* Conservation des espèces
* Conservation des habitats
* Gestion des activités humaines
* Recherche et surveillance
* Éducation et information
* Mise en œuvre
* Sujets liés à la stratégie, aux comptes-rendus, sujets émergents et autres sujets

B. La priorisation des tâches est comme suit :

**Essentielle** (plus haute priorité) – d’autres processus de la MOP ou du Plan stratégique dépendent du fait que cette tâche soit réalisée, par ex. les comptes-rendus à la MOP9

**Haute** – tâche importante à faire progresser avant la MOP9, c’est-à-dire pour commencer à travailler dans les deux ans

**Autre** – importante mais le lancement pourrait se dérouler sur une période plus longue

**En cours** – activité sur le long terme importante et en cours ou sur le point d’être lancée

C.La catégorisation du type de tâches est codée comme suit dans les tableaux ci-dessous :

1. Directive nouvelle ou révisée pour les Parties contractantes

2. Soutien et conseils techniques – en cours et ponctuel

3. Conseils sur des sujets nouveaux et émergents

4. Contribution à des produits/initiatives scientifiques ou techniques, menés par d’autres organisations pertinentes

5. Examen des connaissances comme base afin de développer des directives pour les Parties et les autres

D.Veuillez noter que les coûts sont tout à fait approximatifs et ne découlent pas d’un chiffrage détaillé des tâches spécifiques. À cette étape, les coûts sont uniquement à des fins de planification générale et seront affinés plus tard.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Thème 1 : Champ d’application** | | | | | |
| **Tâche** | **Priorité d’exécution** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Objectif du Plan stratégique soutenu** | **Coût estimé provisoire (€) – voir la note ci-dessus** |
| * 1. **Taxonomie & nomenclature**   Maintenir une vue d’ensemble des sujets taxonomiques et de nomenclature et conseiller sur la nécessité de mettre à jour l’Annexe 2 de l’Accord le cas échéant. (*Résolution 6.1*) (*reportée du Plan de travail 2016-2018*). | Essentielle  Tâche en cours | 2 | Conseil scientifique de la CMS | **Plan stratégique :** Objectif 5 | \_ |
| * 1. **Définitions des populations**   Dès le début du triennat, examiner les preuves soutenant la délimitation des frontières actuelles des populations pour les espèces suivantes, ainsi que pour d’autres espèces potentielles, le cas échéant. Le TC18 fera des recommandations à la 23ème réunion du Comité permanent pour une validation provisoire, de sorte que tout changement pourra être inclus dans le travail visant à développer des propositions pour la MOP9 (*CSR9 et changements proposés au Tableau 1 du Plan d’action de l’AEWA*) :   * Erismature maccoa (*Oxyura maccoa*) (examen de la délimitation de la frontière de la population d’Afrique de l’Est) ; * Cygne siffleur (*Cygnus columbianus bewickii*) (séparation potentielle de la population de Sibérie du Nord/caspienne en une population d’Asie centrale (hiv) et une population de la mer Noire (hiv)) ; * Oie cendrée (*Anser anser*) (séparation potentielle de la population d’Europe centrale/Afrique du Nord car elle représente un mélange de deux espèces (*anser* et *rubrirostris*) ; * Oie des moissons (*Anser fabalis*) (révision taxonomique de l’espèce *johanseni*) ; * Ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*) (fusion potentielle de la population d’Asie du S-O/d’Afrique de l’Est avec la population d’Asie du Sud) ; * Cormoran huppé (*Gulosus aristotelis*) (comparer la population de l’Adriatique, actuellement inscrite au Tableau 1, avec les autres populations de la Méditerranée, ainsi que les autres populations de l’Accord qui remplissent potentiellement les critères pour être inscrites) ; * Barge rousse (*Limosa lapponica*) (séparation potentielle de la population de l’espèce *taymyrensis* de Sibérie centrale/d’Asie du Sud et du S-O & d’Afrique de l’Est, sur la base de différences morphologiques) ; * Sterne caspienne (*Hydroprogne caspia*) (population de la mer Baltique (rep) – révision potentielle de l’aire d’hivernage). | Essentielle  Tâche en cours | 2 | Wetlands International et ses Groupes spécialistes pertinents | **Plan stratégique :** Objectif 5 | - |
| Travailler avec les groupes de spécialistes pour revoir plus largement les définitions des populations d'oiseaux d'eau en utilisant des données et des informations contemporaines, y compris celles provenant des atlas de baguage et des études de suivi | En cours | 2,4 | Wetlands International et ses groupes de spécialistes pertinents | **Plan stratégique :** Objectif 5 | - |
| * 1. **Examen du Tableau 1 de l’Annexe 3 à l’Accord**   Préparer une proposition de révision du Tableau 1 de l’Annexe 3, à soumettre lors de la MOP9 (*Article VII.3 (b) de l’AEWA*). | Essentielle  Tâche en cours | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 1 | - |
| * 1. **Examen des propositions prévues pour des amendements à l’Accord**   Examiner les soumissions de propositions d’amendement à l’Accord et à ses annexes effectuées par les Parties contractantes, et les conseiller sur le texte des amendements proposés et des raisons pour qu’elles puissent l’étudier, au plus tard 180 jours avant l’ouverture de la session de la Réunion des Parties (*Résolution 8.1*). | Essentielle  Tâche en cours | 2 |  | **Plan stratégique :** Tous les objectifs | - |
| * 1. **Définition du terme « moyen de subsistance »**   Dans le contexte de la mise en œuvre de l’Accord, en particulier du paragraphe 2.1.2 de l’Annexe 3 (Plan d’action), proposer une définition du terme « moyen de subsistance », à examiner d’ici la MOP9 (*Résolution 8.3*) | Haute | 2 |  | **Plan stratégique :**  Objectif 2 | - |
| * 1. **Directive sur les valeurs de référence favorables**   Développer des directives plus détaillées sur l’interprétation et la création de valeurs de référence favorables, en se basant sur les définitions existantes et le travail en cours sous l’égide d’autres cadres internationaux pertinents (*Résolution 8.4*) | Haute | 2 | Commission européenne, CMS, Conseil scientifique | **Plan stratégique :** Objectifs 1.2 & 2.4 | [20.000 €] |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Thème 2 : Conservation des espèces** | | | | | |
| **Tâche** | **Priorité d’exécution** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Objectif du Plan stratégique soutenu** | **Coût estimé provisoire (€)** |
| * 1. **Liste prioritaire pour la planification des actions en faveur des espèces et de la gestion de ces dernières**   Examiner et mettre à jour lors de la première réunion après chaque MOP, le cas échéant, la liste des Plans d’action et de gestion internationaux par espèce requis pour les espèces/populations prioritaires, dont les processus de gestion adaptative des prélèvements le cas échéant, en tenant compte du besoin éventuel de développer de nouveaux plans et de supprimer, réviser ou élargir des plans existants (*Résolution 6.8 ; Plan stratégique 2019-2027*). | Essentielle  En cours | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectifs 1.2 & 2.4 | - |
| * 1. **Directives en matière de conservation et de gestion pour les populations de l’AEWA**   Compiler de nouvelles directives ou des directives améliorées relatives à la conservation et à la gestion des espèces/populations prioritaires pour lesquelles il n’existe aucun plan d’action ou de gestion, et diffuser ces directives (*Plan stratégique 2019-2027*) ; Compiler des conseils de conservation pour l'oie naine. (*reporté du Plan de travail 2019-2021/2022, Résolution 8.4*). Le CT réfléchira à la manière d’optimiser l’approche pour produire de telles directives. | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 1.3 | [413.000 €] |
| * 1. **Fiches de conservation pour les ISSAP**   Faciliter la production d’une fiche de conservation de l’ISSAP pour l’oie rieuse et faire circuler les projets de ces documents ou les contributions aux Etats de l'aire de répartition (*Résolution 8.4*) | Haute | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectifs 1.2 | [2.000 €] |
| * 1. **Prélèvements durables et importance socioéconomique des oiseaux d’eau**   Renforcer la connaissance et la compréhension de la portée des prélèvements traditionnels et autres, de leurs modes de règlementation, des conditions sous lesquelles les prélèvements sont durables et de l’importance de ces prélèvements dans le contexte de la sécurité alimentaire et du développement humain.  Le travail initial doit compiler des Termes de référence pour un programme modulaire, en identifiant des individus et organisations potentiels avec lesquels collaborer, ainsi que les possibilités de financement qui traiteront progressivement des sujets suivants :  - Identifier les zones géographiques où le prélèvement des oiseaux d’eau à des fins de subsistance et/ou à des fins commerciales prévaut pour l’espèce concernée ;  - Informations, si disponibles, sur les tendances en matière de prévalence des prélèvements pour des motivations socioéconomiques ;  - Identification d’études de cas démontrant les bonnes pratiques en matière de gestion durable et de règlementation des prélèvements des oiseaux d’eau; et  - Options soulignant l’importance de prélèvements durables et bien règlementés des oiseaux d’eau, dans le contexte des programmes de développement et d’aide, notamment dans le cadre de l’exécution nationale de l’objectif 2 d’Aichi et des Objectifs de développement durable.  (*Résolutions 6.4 ; 6.15 et 7.2 ; Programme de travail de la CMS relatif aux voies de migration, Résolution 12.11, Annexe 1*) (*reportée du Plan de travail 2016-2018*) | Haute | 1 | CMS, CDB, Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration, projet « RESSOURCE » de l’OAA/du FFEM/de l’UE  Liée à la tâche 3.6. | **Plan stratégique :** Objectifs 2 & 5 | [50.000 €] |
| * 1. **Priorités pour la conservation des oiseaux marins**   Examiner les priorités en matière de conservation des oiseaux marins approuvées lors de la MOP7 et fournir des directives pour leur exécution (*Résolution 7.6*) (*reportée du Plan de travail 2019-2021/2022*). | Haute | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectifs 1, 2, 3 & 4 | [20.000 €] |
| * 1. **Orientations sur la gestion adaptative des prélèvements (AHM)**   Préparer des directives simples sur la gestion adaptative des prélèvements en s'appuyant sur les connaissances, l'expérience et les processus existants et les soumettre au Comité permanent en tant que directives provisoires avant la MOP9 (*Résolution 8.8*). | Haute | 1 | Plate-forme européenne de la gestion des oies et autres |  | [20 000€] |
| * 1. **Grippe aviaire hautement pathogène**   Participer au groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et diffuser ses conseils aux Parties et autres par l'intermédiaire du Secrétariat (*Résolution 8.15*). | Haute, en cours | 2,4 | Conseil scientifique de la CMS, FAO, GEST Ramsar, OIE et autres | **Plan stratégique**: Objectifs 1 & 5 | Pas de coûts directs, besoin éventuel de T&S pour les réunions  [2 000 €]. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Thème 3 : Conservation des habitats** | | | | | |
| **Tâche** | **Priorité d’exécution** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Objectif du Plan stratégique soutenu** | **Coût estimé provisoire (€)** |
| **3.1. Cadre pour l’inventaire des sites**  [Développer un cadre simple à utiliser par les Parties et visant à examiner et confirmer les inventaires des sites connus d’importance nationale et internationale. Ce cadre doit inclure de brèves lignes directrices sur l’interprétation des références du Plan d’action de l’AEWA aux « *sites d’importance internationale ou nationale »* et aux « *critères d’importance internationale reconnus au niveau international »*. Il doit également prendre en compte les critères existants des réseaux de sites, dont ceux utilisés pour identifier les ZPS de l’UE, les sites Ramsar, les sites du Réseau Emeraude et les ZICO]. Tâche mise en œuvre en période intersessions de 2019-2022. Au cours du triennat suivant 2023-2025, le CT sera impliqué dans l’examen des soumissions des inventaires par les Parties contractantes (*Plan stratégique 2019-2027*) (*reportée du Plan de travail 2019-2021/2022*). | Essentielle | 1, 2 | Wetlands International, BirdLife International | **Plan stratégique :** Objectif 3.1 | - |
| **3.2. Cadre de surveillance des sites**  Développer le protocole de surveillance, y compris les outils de saisie de données, établi dans le cadre de surveillance des sites adopté lors de la MOP8 et, le cas échéant, des directives pour les Parties contractantes sur la manière de rendre compte du statut des mesures de conservation mises en place sur les sites de leurs réseaux de voies de migration, ainsi que des menaces pesant sur ces mesures et de leur efficacité. (*Plan stratégique 2019-2027 ; Résolution 8.6*) | Essentielle | 1, 2 | Wetlands International, BirdLife International | **Plan stratégique :** Objectif 3.2 | [200.000 €] |
| **3.3. État des habitats principaux des oiseaux d’eau**  Mener une évaluation au niveau de l’Accord de l’état des habitats principaux des oiseaux d’eau dans l’environnement au sens large, en s’appuyant sur les études existantes dans la mesure possible (*Plan stratégique 2019-2027*) (*reportée du Plan de travail 2019-2021/2022*) (Un projet conjoint avec la CMS et le MdE Rapaces, couvrant tous les taxons d’oiseaux pertinents et les habitats respectifs dans les voies de migration d’Afrique-Eurasie) | Essentielle | 5 | CMS, MdE Rapaces | **Plan stratégique :** Objectif 4.1 | [1.072.000 €] |
| **3.4 Impact de l’augmentation du niveau de la mer**  Renforcer la compréhension des conséquences de l’augmentation du niveau de la mer sur les Réseaux de Sites Critiques et les populations d’oiseaux d’eau dépendant des habitats côtiers (*Résolution 7.9*) (*reportée du Plan de travail 2019-2021/2022*). | Haute | 5 | GEST de la Convention Ramsar | **Plan stratégique :** Objectif 3.2 | [100.000 €] |
| **3.5. Plan d’action pour la conservation des habitats**  Sur la base de l’évaluation de la tâche précédente (3.3), développer un plan d’action (identifiant les priorités, les opportunités, ainsi qu’un ensemble d’actions recommandées), en tenant compte des différences régionales et sous-régionales en matière de type d’habitat et de menaces/facteurs, et identifier sur quels mécanismes politiques internationaux l’AEWA doit focaliser son attention afin d’optimiser l’exécution des actions prioritaires (*Plan stratégique 2019-2027*) (*reportée du Plan de travail 2019-2021/2022*). | Essentielle | 2 | CMS, MdE Rapaces | **Plan stratégique :** Objectif 4.1 | [coût inclus dans le budget de la tâche 3.3 ci-dessus] |
| **3.6. Importance socioéconomique des oiseaux d’eau**  Explorer le potentiel à développer plusieurs études de cas résumant les bénéfices socioéconomiques (dont la sécurité alimentaire) pour les populations locales d’une gestion durable des zones humides et d’une utilisation durable des oiseaux d’eau dépendant de ces zones (*Résolution 5.13*) (*reportée du Plan de travail 2016-2018*). | Autre  Tâche en cours | 4 | Liée à la tâche 2.4.  projet « RESSOURCE » de l’OAA/du FFEM/de l’UE | **Plan stratégique :** Objectifs 1, 2, 3 & 4 | [5.000 €] |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Thème 4 : Gestion des activités humaines** | | | | | |
| **Tâche** | **Priorité d’exécution** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Objectif du Plan stratégique soutenu** | **Coût estimé provisoire (€)** |
| **4.1. Traiter les quatre causes[[2]](#footnote-2) de mortalité inutile supplémentaire et autres menaces**  (a) Explorer la manière dont les informations pourraient être collectées auprès des Parties et autres sur le manque de mise en œuvre ou la mise en œuvre insuffisante des directives visant à réduire la mortalité, de sorte que des stratégies pour un meilleur soutien, dont des initiatives régionales et/ou sectorielles, puissent être développées ; piloter une telle évaluation sur les infrastructures énergétiques et rapporter lors de la MOP9 les conclusions sur la manière d’améliorer la mise en œuvre des directives.  (b) évaluer les processus de rapport national sous d’autres processus multilatéraux et/ou internationaux (par ex. Ramsar, CMS, CDB, UE) afin d’évaluer les sources d’informations pertinentes sur la mortalité des oiseaux d’eau, en plus des informations contenues dans les rapports nationaux de l’AEWA, et émettre des recommandations sur la manière dont ces informations pourraient être résumées de manière systématique.  (c) mettre à jour la liste des décisions et directives de l’AEWA et de la CMS, pertinentes pour l’objectif consistant à éviter la mortalité supplémentaire et inutile et contenues dans l’Annexe 1 de la Résolution 6.12, ainsi que l’inventaire des instruments et processus multilatéraux pertinents résumés dans le document AEWA/MOP 8.40 et publier cette synthèse sur le site web de l’AEWA sous une forme pouvant être régulièrement mise à jour et enrichie, y compris avec des ressources et opportunités de secteurs au-delà de ceux motivés par la conservation de la biodiversité. (*Résolution 8.15*). | Haute | 2 | Processus multilatéraux pertinents | **Plan stratégique :** Objectif 1.6 | [15.000 €] |
| **4.2. Réduction des impacts énergétiques – Groupe de travail sur l’énergie**  Collaborer à la mise en œuvre de la Résolution 11.27 de la CMS sur les *Énergies renouvelables et les espèces migratrices*. La tâche inclue la participation au Groupe de travail sur l’énergie de la CMS afin de créer de nouvelles directives sur la mise en œuvre de la Résolution 11.27 de la CMS et d’y apporter un soutien. | Autre  En cours | 2 | Conseil scientifique de la CMS et autres | **Plan stratégique :** Objectifs 1 & 5 | [10.000 €] (frais de voyage et de séjour pour les réunions) |
| **4.3. Empoisonnement et produits agrochimiques**  Collaborer à la mise en œuvre de la Résolution 11.15 de la CMS sur *Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs*. La tâche inclue la participation au Groupe de travail de la CMS sur la prévention de l’empoisonnement, afin de créer de nouvelles directives sur la mise en œuvre de la Résolution 11.15 de la CMS et d’y apporter un soutien (*Résolution 6.12 ; Programme de travail de la CMS sur les voies de migration, Résolution 12.11, Annexe 1*) (*reportée du Plan de travail 2016-2018*). | Haute  En cours | 2 | Conseil scientifique de la CMS et autres | **Plan stratégique :** Objectifs 1 & 5 | [5.000 ] (frais de voyage et de séjour pour les réunions) |
| **4.4. Empoisonnement par le plomb de chasse**  Collaborer à la mise en œuvre de la Résolution 11.15 de la CMS sur *Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs*. La tâche inclue la participation au Groupe de travail de la CMS sur la prévention de l’empoisonnement, afin de créer de nouvelles directives sur la mise en œuvre de la Résolution 11.15 de la CMS et d’y apporter un soutien (*Résolution 6.12*) (*reportée du Plan de travail 2016-2018*). | Haute  En cours | 2 | Conseil scientifique de la CMS et autres | **Plan stratégique :** Objectifs 1, 2 & 5 | {Coûts inclus dans la tâche ci-dessus sur l’empoisonnement et les produits agrochimiques} |
| **4.5. Abattage illégal**  Collaborer à la mise en œuvre de la Résolution 11.16 de la CMS : *Abattage, prélèvement et commerce illégaux des oiseaux migrateurs*. La tâche inclue la participation au Groupe de travail intergouvernemental sur l’abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la Méditerranée, et un soutien technique à la mise en œuvre du Plan d’action sur la capture des oiseaux le long des côtes méditerranéennes d’Égypte et de Lybie (*Résolution 6.12*) (*reportée du Plan de travail 2016-2018 ; Résolution 8.15*). | Haute  En cours | 2 | Conseil scientifique de la CMS et autres | **Plan stratégique :** Objectifs 1, 2 & 5 | [8.000 €] (frais de voyage et de séjour pour la participation aux réunions du Groupe de travail) |
| **4.6. Estimations des prélèvements par les États de l’aire de répartition non-Parties**  Établir des estimations documentées des prélèvements des espèces d’oiseaux d’eau inscrites à l’AEWA de la part des États de l’aire de répartition non-Parties (*Plan stratégique 2019-2027*). | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 2.1 | [50.000 €] |
| **4.7. Durabilité des prélèvements**  Mener une évaluation rapide de la durabilité des prélèvements des populations chassables en déclin (*Plan stratégique 2019-2027*) (*reportée du Plan de travail 2019-2021/2022*). | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 2.4 | [200.000 €] |
| **4.8. Forum côtier mondial**  Noter le FCM et évaluer l'importance de ses connaissances pour l'AEWA | En cours | 5 | Forum côtier mondial |  | - |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Thème 5 : Recherche et surveillance** | | | | | |
| **Tâche** | **Priorité d’exécution** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Objectif du Plan stratégique soutenu** | **Coût estimé provisoire (€)** |
| **5.1. Analyse prospective**  Mener régulièrement des exercices d’analyse prospective (concernant les besoins et lacunes en matière de connaissances), conjointement avec d’autres parties, le cas échéant, et rapporter les conclusions lors de la Réunion des Parties (*Plan stratégique 2019-2027; Résolution 8.7*) | Autre | **2** |  | **Plan stratégique :** Objectif 5.1 | [10.000 €] |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Thème 6 : Éducation et information** | | | | | |
| **Tâche** | **Priorité d’exécution** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Objectif du Plan stratégique soutenu** | **Coût estimé provisoire (€)** |
| **6.1. Mise en œuvre de la stratégie de communication**  Prodiguer des conseils sur la mise en œuvre continue de la stratégie de communication et prioriser le sujet (*Résolution 6.10*) (*reportée du Plan de travail 2016-2018*). | Autre  En cours | 2 |  | **Plan stratégique :** Tous les objectifs | ̶ |
| **6.2. Partage d’expériences – intégration des priorités de l’AEWA dans les SPANB**  Soutenir les Parties dans la compilation et le partage d’exemples de réussites, de meilleures pratiques et de directives visant à intégrer les priorités de l’AEWA dans les SPANB et autres processus nationaux (*Plan stratégique 2019-2027*). | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 5.5 | - |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Thème 7 : Mise en œuvre** | | | | | |
| **Tâche** | **Priorité d’exécution** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Objectif du Plan stratégique soutenu** | **Coût estimé provisoire (€)** |
| **7.1. Examen de l’état de conservation 9**  Orienter le processus de préparation de l’Examen de l’état de conservation 9 (Plan d’action 7.4a) tout en tenant compte des besoins de compte-rendu sur le Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA (*Annexe 3, paragraphe 7.4 de l’AEWA*). | Essentielle | 2, 5 | Wetlands International et ses Groupes spécialistes | **Plan stratégique :** Objectifs 1,2 & 5 | [100.000 €] |
| **7.2. Autres examens internationaux**  Orienter le processus de préparation a) d’un examen à jour des (lacunes d’) informations issues des enquêtes (Plan d’action 7.4b) – jamais compilé jusqu’à présent ; b) d’un examen à jour de la législation pertinente relative à la chasse et au commerce (Plan d’action 7.4d) – le dernier a été produit pour la MOP4 en 2008, le suivant devait être achevé pour la MOP7 en 2018 ; c) d’un examen à jour de la préparation et de la mise en œuvre des Plans d’action par espèce (Plan d’action 7.4e) – le dernier a été produit pour la MOP6 en 2015, le suivant devait être achevé pour la MOP8 en 2021 (*Annexe 3, paragraphe 7.4 de l’AEWA*). | Essentielle | 2, 5 |  | **Plan stratégique :** Tous les objectifs | [150.000 €]  7.4b) [40.000 €]  7.4d) [60.000 €]  7.4e) [50.000 €] |
| **7.3. Examen et reformatage des Lignes directrices de conservation**  Examiner les Lignes directrices de conservation n° 3, 4, 7 et 8[[3]](#footnote-3) de l’AEWA afin de s’assurer qu’elles continuent de refléter les meilleures pratiques en matière de conservation.  Entreprendre toute mise à jour ou révision nécessaire et reformater dans le contexte de tout nouveau format de Ligne directrice de conservation adopté par le Comité permanent 11 (suite à l’examen actuel du format des Lignes directrices de conservation). Donner la priorité à la Ligne directrice de conservation n° 7 en particulier, étant donné le sujet des bénéfices des communautés locales dans le contexte des ODD et autres objectifs internationaux. Soumettre toute nouvelle Ligne directrice de conservation lors de la MOP 9 (*Résolutions 7.5 et 8.16*) (*reportée du Plan de travail 2019-2021/2022*). | Haute | 1 | Wetlands International et autres | **Plan stratégique :** Tous les objectifs | [40.000 €]  4 x [10.000 €] |
| **7.4. Évaluation des risques liés aux espèces non indigènes**  Contribuer au développement de normes et lignes directrices validées au niveau international concernant l’évaluation des risques liés aux oiseaux d’eau non indigènes afin de faciliter la mise en œuvre de l’Accord et des instruments juridiques associés (*Résolution 6.4*) (reportée du Plan de travail 2016-2018). | Autre | 2, 5 |  | **Plan stratégique :** Objectifs 1 & 5 | - |
| **7.5. Révision et mise à jour des Lignes directrices de conservation**  Mettre en œuvre son programme en cours afin de réviser et mettre à jour les lignes directrices de conservation existantes et les guides des directives (*Résolutions 6.5; 7.6 et 7.8*) (*reportée du Plan de travail 2016-2018*). | Haute  En cours | 1 |  | **Plan stratégique :** Tous les objectifs | - |
| **7.6. Informations complémentaires aux Lignes directrices de conservation**  Rechercher proactivement des informations pertinentes complémentaires aux Lignes directrices de conservation et les diffuser aux Parties contractantes suivant le concept approuvé lors de la 16ème réunion du Comité permanent (*Résolution 8.8*). | Autre  En cours | 5 |  | **Plan stratégique : Tous les objectifs** | - |
| **7.7. Registre des interventions de conservation**  Réfléchir à la manière dont les informations contenues dans les rapports nationaux et relatives aux interventions de conservation pourraient être synthétisées au mieux, afin de créer, avec le temps, un registre simple, facile à consulter, des expériences partagées, qui facilitera les actions menées par les Parties et les autres (*Résolutions 8.7).* | Autre | 5 |  | **Plan stratégique :** Tous les objectifs | - |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Thème 8 : Sujets liés à la stratégie, aux comptes-rendus, sujets émergents et autres sujets** | | | | | |
| **Tâche** | **Priorité d’exécution** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Objectif du Plan stratégique soutenu** | **Coût estimé provisoire (€)** |
| **8.1. Rapports nationaux**  Réviser, amender et améliorer le format de rapport national pour 2021-2024 et faire les ajustements nécessaires suite à la MOP8, particulièrement afin d’examiner le modèle et la fréquence de rapport sur le réseau de sites, conformément au cadre de surveillance du réseau de sites de l’AEWA, ainsi que pour traiter les priorités internationales concernant les lacunes et les besoins en matière de capacités (dont les évaluations nationales, les auto-évaluations qualitatives du niveau de connaissances et de capacités, etc.) (*Résolutions 7.1, 8.3 et 8.6*).  Préparer l’ébauche de format de rapport national pour la MOP10 (2025-2027), à soumettre pour examen lors de la MOP9 (*Résolution 8.3*). | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Tous les objectifs | - |
| **8.2. Module de rapport national du Plan d’action pour l’Afrique**  Préparer l’ébauche de module de rapport national pour le Plan d’action pour l’Afrique pour la MOP10 (2025-2027), à soumettre pour examen lors de la MOP9 (*Résolution 8.3*). | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 5 | - |
| **8.3. Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique et du PoAA (2019-2027)**  Développer en priorité des indicateurs afin de mesurer la mise en œuvre du PoAA (*Résolution 8.3*) ; développer ensuite le concept pour le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique et du PoAA, avec comme objectif d’évaluer les tendances du taux de mise en œuvre (*Résolution 7.1*) et d’entreprendre un travail afin d’améliorer l’évaluation du Plan stratégique (plan pour l’évaluation des 22 indicateurs repoussés liés aux objectifs et des autres indicateurs liés aux objectifs pour lesquels des données supplémentaires ou de meilleure qualité sont nécessaires, ainsi que de l’indicateur lié au but P4) (*Résolution 8.3*). | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Tous les objectifs | - |
| **8.4. Harmonisation des rapports**  Continuer à promouvoir un calendrier synchronisé et autres synergies avec les cycles de rapports de la CMS, de Ramsar, de la Directive Oiseau de l’UE (Article 12) et autres, dans la mesure du possible, en particulier concernant le rapport sur l’état des espèces/populations, et contribuer au rapport du Comité permanent pour la MOP8 sur ce sujet (*Résolution 7.1*) (*reportée du Plan de travail 2016-2018*). | Haute  En cours | 2 | Secrétariat de la CMS et Conseil scientifique ; Secrétariat Ramsar et GEST ; Commission européenne et autres | **Plan stratégique :** Objectif 5 | ̶ |
| **8.5. Contribution de l’AEWA aux cadres internationaux pertinents**  Finaliser le document AEWA/MOP 8.36 une fois que le Cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020 a été adopté par la COP15 de la CDB et préparer ensuite une évaluation, à mi-parcours, de la contribution de l'AEWA pour la MOP10. Compiler des résumés triennaux concis des contributions de l’AEWA aux cadres internationaux pertinents, c’est-à-dire les ODD, les Objectifs d’Aichi, le Plan stratégique pour les espèces migratrices, etc., pouvant être utilisés par les Parties, les membres du CP et du CT, ainsi que le Secrétariat, pour mettre en avant le rôle de l’AEWA aux niveaux national et international, en particulier avec comme objectif de promouvoir la pertinence de l’AEWA parmi les agences de développement et les organismes d’aide (*Plan stratégique 2019-2027 ; Résolution 8.9*) (*reportée du Plan de travail 2019-2021/2022*). | Essentielle  En cours | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 5.4 | [20.000 €] |
| **8.6. Maladies émergentes**  Continuer à participer au Groupe de travail de la CMS sur les espèces migratrices et la santé (*reportée du Plan de travail 2016-2018*). | Haute  En cours | 2 | Conseil scientifique de la CMS, OAA, GEST de Ramsar, OIE et autres | **Plan stratégique :** Objectifs 1 & 5 | Aucun coût direct, besoins possibles de frais de voyage et de séjour pour les réunions [2.000 €] |
| **8.7. Mise en œuvre**  Sur demande, aider les Parties dans la mise en œuvre de l’Accord, y compris par l’examen de cas potentiels dans le cadre du Processus d’examen de la mise en œuvre (IRP) et par la participation potentielle à des missions d’IRP, ainsi que par d’autres services consultatifs, le cas échéant (*Plan stratégique 2019-2027 ; Programme de travail de la CMS sur les voies de migration, Résolution 12.11, Annexe 1*) (*reportée du Plan de travail 2016-2018*). | Haute  En cours | 2 | Parties contractantes | **Plan stratégique :** Objectifs 2.2 et 3.5 | [30.000 €]  par cas d’IRP |
| **8.8. Autres directives internationalespertinentes pour l'AEWA**  Examiner, contribuer (le cas échéant) et diffuser aux Parties et autres, les orientations pertinentes provenant d'autres forums multilatéraux (*Résolution 8.8*). | En cours | 2,5 | Autres accords multilatéraux sur l'environnement et acteurs internationaux |  | - |

1. Mandat à décider par l’organisation. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les causes de mortalité supplémentaire inutile et d’autres principales menaces comprennent : les infrastructures relatives à l’énergie (en particulier les lignes électriques et les éoliennes) ; le prélèvement et l’abattage illégaux ; les prises accessoires ; et les espèces exotiques envahissantes. [↑](#footnote-ref-2)
3. Lignes directrices = 3. Préparation des inventaires de sites ; 4. Gestion des principaux sites ; 7. Écotourisme ; et 8. Réduction des dommages aux cultures, des dommages au secteur de la pêche, des collisions avec les oiseaux et autres formes de conflits. [↑](#footnote-ref-3)